


République Française		COMMUNE DE SOLUTRE-POUILLY
Département de Saône et Loire		Extrait du Registre des arrêtés du Maire de la commune de SOLUTRE-POUILLY
Arrondissement de Mâcon		
OBJET :	Autorisation de voirie pour raccordement gaz propriété située Rue de la Chapelle à SOLUTRE-POUILLY.	

Nous, Maire de Solutré-Pouilly,

- Vu la demande d'autorisation de travaux transmise le 11 Juin 2021 par GRDF, agence raccordement gaz, 20 avenue Victor HUGO, 71100 CHALON SUR SAONE, représentée par Madame Christelle TEIXEIRA, pour des travaux de fouille pour le raccordement gaz de l'immeuble de Monsieur François BOURDON, Rue de la Chapelle à SOLUTRE-POUILLY, réalisés par l'entreprise SNCTP, 8 Impasse du Pont de Lucy – 71300 MONTCEAU LES MINES,

- Vu le Code des Communes,
- Vu le Code de la voirie routière,
- Vu que pour la bonne exécution des travaux, il y a lieu de réglementer le stationnement.

ARRETONS

ARTICLE 1 : Autorisation.

Le bénéficiaire est autorisé à exécuter les travaux décrits ci-dessus semaine 32 : à compter du 9 août 2021 pour une durée de 5 jours calendaires.

ARTICLE 2 : Stationnement.

Le stationnement sera interdit pendant toute la durée des travaux sur la zone des travaux.

ARTICLE 3 : redevance d'occupation du domaine public.

Par délibération du 3 novembre 2009, la municipalité a fixé, à compter du 1^{er} janvier 2010 une redevance d'occupation du domaine public de 20€ par mois à compter du 4^{ème} mois d'occupation du domaine public (pour échafaudage, clôture de chantier, dépôt de matériaux, bois, engins de chantier, matériels de chantier...). La première demande jusqu'à concurrence de 3 mois est gratuite. Le règlement de cette participation se fera par l'émission d'un titre de recette établi au nom du demandeur.

ARTICLE 4 : Sécurité et signalisation de chantier

Les panneaux de circulation réglementaires seront installés par l'entreprise chargée d'exécuter les travaux pour permettre l'application du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie et publié dans les conditions habituelles.

Fait à SOLUTRE-POUILLY

Le 11/06/2021

Le Maire,

Jean-Claude LAPIERRE




GRDF

Format: A3 Paysage

Echelle: 1:2000



Les réseaux figurant sur le plan sont rangés en classe de précision 3 à l'exception des tronçons pour lesquels une autre classe est précisée.

Plan à usage interne exclusivement.
Ne peut servir de réponse à une DT/DICT.

Lambert 2 étendu

785166.948 m, 2146232.836 m, L2E

Coordonnées GPS

46.291 , 4.740



Utilisateur: JS6198

Commune: Solutré-Pouilly

Date d'impression: 15/03/2021

Page 1 sur 1

Description :

